



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 21 mai 2008 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Joseph De Sylva, vice-président, mesdames les conseillères Denise Laferrière et Jocelyne Houle et monsieur le conseiller Richard Côté formant quorum du comité.

Sont également présents, madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale par intérim, M^c Suzanne Ouellet, greffier et M^c Richard D'Auray, greffier adjoint.

CE-2008-802

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUE LE 16 AVRIL 2008 ET DE LA SÉANCE SPÉCIALE TENUE LE 22 AVRIL 2008

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue le 16 avril 2008 et de la séance spéciale tenue le 22 avril 2008 a été remise aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux tels que soumis.

Adoptée

CE-2008-803

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 19 - 58 380,02 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 19 - 425 425,64 \$ - LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 17 - 7 451,20 \$ ET LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 17 - 492 473,45 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 19, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 19, la liste des réquisitions numéro 17 et la liste des embauches numéro 17 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 19	Pièces de comptes à payer	58 380,02 \$	5 au 9 mai 2008
Liste PD numéro 19	Pièces de comptes à payer	425 425,64 \$	5 au 9 mai 2008
Liste des réquisitions numéro 17	Pièces de comptes à payer	7 451,20 \$	5 au 9 mai 2008
Liste des embauches numéro 17	Embauche de personnel temporaire	492 473,45 \$	28 avril au 2 mai 2008

Un certificat du trésorier a été émis le 16 mai 2008.

Adoptée

CE-2008-804

ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-17 - 1 733 439,80 \$ - PÉRIODE DU 1^{er} AU 7 MAI 2008

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-17 d'un montant total de 1 733 439,80 \$ pour la période du 1^{er} au 7 mai 2008.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 mai 2008.

Adoptée

CE-2008-805

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE PARTENARIAT - GALERIES D'AYLMER - STATIONNEMENT INCITATIF - 90 300 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE LUCERNE - ANDRÉ LAFRAMBOISE

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution numéro 98-661 de l'ex-Ville d'Aylmer, une entente de partenariat fut convenue entre les propriétaires des Galeries d'Aylmer et l'ex-Ville d'Aylmer afin de favoriser le développement du centre-ville de ce secteur;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette entente, la Ville doit verser un loyer annuel de 90 300 \$, incluant les taxes, pour la location d'espaces réservés au stationnement incitatif;

CONSIDÉRANT QU'il est possible au cours de l'année 2008 de verser le solde du coût du loyer ou de renouveler, pour une autre période de 4 ans, les termes de l'entente :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de renouveler, pour une période de 4 ans, les termes de l'entente intervenue entre les propriétaires des Galeries d'Aylmer et l'ex-Ville d'Aylmer.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque au montant de 90 300 \$, incluant les taxes, à l'ordre de Ontario Limitée 884676 – Galeries d'Aylmer, 181, rue Principale, Gatineau, Québec, J9H 6A6.

De plus, le trésorier est autorisé à prévoir au budget des années 2009 à 2011, un montant de 90 300 \$, incluant les taxes, correspondant au coût du loyer.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
37110-511-57798	86 300 \$	Stationnements incitatifs - Location d'espaces
04-13493	4 000 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 16 mai 2008.

Adoptée

CE-2008-806

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 79-4-2008 CONCERNANT LA DÉLÉGATION DU POUVOIR DE DÉPENSER ET DE PASSER DES CONTRATS AU NOM DE LA VILLE DE GATINEAU À CERTAINS FONCTIONNAIRES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte le règlement numéro 79-4-2008 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 mai 2008.

Adoptée

CE-2008-807

EXEMPTION DU COÛT DE LOCATION DE L'AGORA GILLES-ROCHELEAU À LA MAISON MATHIEU-FROMENT-SAVOIE POUR LA TENUE D'UNE ACTIVITÉ DE LEVÉE DE FONDS DU 2 AU 5 OCTOBRE 2008

CONSIDÉRANT QUE La maison Mathieu-Froment-Savoie organise une activité de levée de fonds à l'Agora Gilles-Rochelleau du 2 au 5 octobre 2008;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme a demandé une exemption du coût de location et qu'il répond aux orientations et aux critères d'exemption et de rabais pour les installations du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accorde une exemption de location pour l'agora Gilles-Rochelleau à La maison Mathieu-Froment-Savoie pour la tenue de l'activité de levée de fonds « Vernissage avec Jérémie Giles » du 2 au 5 octobre 2008.

Cette exemption de location représente un montant de 4 600 \$.

Adoptée

CE-2008-808

RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-17 - 42 713,81 \$**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-17 d'un montant de 42 713,81 \$ pour la période du 28 avril 2008 au 2 mai 2008.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 mai 2008.

Adoptée

CE-2008-809

NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE SÉLECTION - APPEL D'OFFRES 2008 SP 155 - SERVICES PROFESSIONNELS SPÉCIALISÉS EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES - TRAITEMENT DES RÉSIDUS ULTIMES**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité nomme les membres du comité de sélection des soumissions dans le cadre de l'appel d'offres 2008 SP 155 – Services professionnels spécialisés en gestion des matières résiduelles, à savoir :

- monsieur Patrick Laliberté de la MRC des Collines-de-l'Outaouais
- madame Catherine Lussier de la MRC Vallée-de-la-Gatineau
- monsieur Pierre Duchesne de la MRC Pontiac
- monsieur Jean Perreault de la MRC Papineau
- monsieur Guy Boudreau de la Ville de Gatineau
- madame Louise Lavoie de la Ville de Gatineau
- un représentant de la Division de l'approvisionnement du Service des finances qui agira à titre de secrétaire du comité et observateur

Adoptée

CE-2008-810

MANDAT - UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC - ACHAT DE GROUPE POUR LE SEL - DÉGLACAGE DES CHAUSSÉES - ANNÉES 2008-2013

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau désire se prévaloir des dispositions législatives de l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* relativement à un achat de groupe avec l'Union des municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de chlorure de sodium;

CONSIDÉRANT QUE la proposition de l'Union des municipalités est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

CONSIDÉRANT QUE les prix obtenus, lors de leur dernier appel d'offres, étaient avantageux, la chef de la Division de l'approvisionnement du Service des finances recommande de participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure de sodium dans les quantités nécessaires pour ses activités;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, il est nécessaire d'accorder un mandat spécifique à l'Union des municipalités du Québec :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de confier à l'Union des municipalités du Québec, pour les cinq prochaines années, soit du 1^{er} mai 2008 au 30 avril 2013, le mandat de préparer sur une base annuelle, au nom de la Ville de Gatineau et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjuger un contrat d'achat regroupé de chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Ville de Gatineau; il est entendu que la Ville de Gatineau s'engage à respecter les termes du présent mandat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé.

La Ville de Gatineau s'engage à fournir à l'Union des municipalités du Québec, les quantités de chlorure de sodium dont elle aura besoin annuellement en remplissant la fiche d'information et le cahier des charges que lui transmettra annuellement l'Union des municipalités du Québec et en retournant ces documents à la date fixée chaque année afin de permettre à l'Union des municipalités du Québec de préparer son document d'appel d'offres.

La Ville de Gatineau fera parvenir une résolution de son comité exécutif si elle désire se retirer du programme d'achat regroupé de chlorure de sodium, et ce, 30 jours avant le dépôt de l'appel d'offres annuel.

La Ville de Gatineau reconnaît que l'Union des municipalités du Québec recevra, directement de l'adjudicataire à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes de chacune des municipalités participantes; le taux est fixé annuellement et est inscrit dans le cahier des charges lors de l'appel d'offres public.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-31310-627 – Déblaiement et enlèvement de la neige – Sel et calcium, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget des années 2009, 2010, 2011, 2012 et 2013, le montant nécessaire pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 mai 2008.

Adoptée

CE-2008-811

SOUSSION 2008 SI 071 - SERVICES PROFESSIONNELS - SPÉCIALITÉ STRUCTURE - CONCEPTION/CONSTRUCTION D'UN CENTRE SPORTIF - SERVICE DES PROJETS IMMOBILIERS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme CIMA+, 420, boulevard Maloney Est, Gatineau, Québec, J8P 1E7 pour la fourniture de services professionnels d'ingénieurs-conseils afin d'assister la Ville dans la spécialité structure dans le cadre du contrat de conception et de construction d'un centre sportif, le tout selon les taux horaires inscrits à l'offre de services pour un montant approximatif de 27 349,61 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 1^{er} mai 2008, et ce, étant la seule soumission reçue et s'étant qualifiée en accumulant un minimum de 70 points au niveau de la qualité, après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2006-919 en date du 24 octobre 2006.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30393-006-57799	27 349,61 \$	Centre sportif - Honoraires professionnels

Un certificat du trésorier a été émis le 16 mai 2008.

Adoptée

CE-2008-812

SOUSSION 2008 SI 076 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - ÉTUDE DU BASSIN DE DRAINAGE DU RUISSEAU WABASSEE - SERVICE D'INGÉNIERIE - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - AURÉLE DESJARDINS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme J.F. Sabourin, 214, boulevard Saint-Joseph, Gatineau, Québec, J8Y 3X4 pour la fourniture de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation d'un modèle hydrologique et d'un plan directeur de drainage commun pour le projet « Étude du bassin de drainage du ruisseau Wabassee » pour un montant de 99 998,22 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 10 avril 2008, et ce, étant la seule soumission reçue et s'étant qualifiée en accumulant un minimum de 70 points au niveau de la qualité après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2006-919 en date du 24 octobre 2006.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-80002-026-57800	95 568,62 \$	Honoraires professionnels - Génie - Étude de drainage - Bassin du Lac-Beauchamp
04-13493	4 429,60 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
18-80002-028	5 568,62 \$		Honoraires professionnels - Génie - Étude de drainage - Bassin du ruisseau Saint-René/Labrosse
18-80002-026		5 568,62 \$	Honoraires professionnels - Génie - Étude de drainage - Bassin du Lac-Beauchamp

Un certificat du trésorier a été émis le 16 mai 2008.

Adoptée

CE-2008-813

SOUSSION 2008 SP 061 - AQUA DATA INC. - INSPECTION ET ANALYSE DE BORNES D'INCENDIE ET DE VANNES DE CONDUITES DANS LES SECTEURS DE HULL ET D'AYLMER - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - 102 280,71 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Aqua Data inc., 95, 5^e avenue, Pincourt, Québec, J7V 5K8 pour l'inspection et l'analyse de bornes d'incendie et de vannes de conduites dans les secteurs de Hull et d'Aylmer pour l'année 2008, sur la base des prix unitaires inscrits au bordereau de soumission pour un montant total approximatif de 102 280,71 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 26 mars 2008, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

DESCRIPTIONS DES TRAVAUX	PRIX UNITAIRE (excluant les taxes)
Analyse et inspection des bornes d'incendie du secteur de Hull	36,60 \$
Analyse et inspection des bornes d'incendie du secteur d'Aylmer	36,60 \$
Analyse et inspection des vannes du secteur d'Aylmer	59,30 \$

OPTION		
SECTEUR	DESCRIPTION	PRIX UNITAIRES (excluant les taxes)
L'ensemble des secteurs	Analyse et inspection des bornes d'incendie (travail de nuit)	50,00 \$

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
22290-521-57801	97 750,00 \$	Bornes-fontaines - Entretien et réparation - Infrastructures
04-13493	4 530,71 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 16 mai 2008.

Adoptée

CE-2008-814

SOUSSION 2008 SP 108 - CENTRE DU CAMION ST-HENRI INC. - ACHAT D'UNE REMORQUE DOMPEUR DE 32 PIEDS - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - 95 040,75 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Centre du camion St-Henri inc, 7700, rue Saint-Patrick, Lasalle, Québec, H8N 1V1 pour l'achat d'une remorque dompeur de 32 pieds au montant total de 95 040,75 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 1^{er} mai 2008, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30446-018-57802	90 830,75 \$	Véhicules et équipements - Remorque
04-13493	4 210,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 16 mai 2008.

Adoptée

CE-2008-815

ACCEPTATION DES DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES ET NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE SÉLECTION - 2008 SP 130 - SERVICES PROFESSIONNELS - ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT - SECTEUR RIVERAIN DE LA RUE JACQUES-CARTIER - MODULE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE - DISTRICT ÉLECTORAL DES RIVERAINS - DENIS TASSÉ

CONSIDÉRANT QUE la Ville et la Commission de la capitale nationale ont signé, en 2006, une entente afin de réaliser le projet d'aménagement du secteur riverain de la rue Jacques-Cartier situé à l'est du pont Lady-Aberdeen, entre ce dernier et la rue Saint-Louis;

CONSIDÉRANT QUE ce projet d'aménagement, en vertu des lois fédérale et provinciale, est soumis à une étude d'impact sur l'environnement :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte les documents d'appel d'offres pour le mandat de services professionnels dans le but de sélectionner une firme de consultants pour l'élaboration de l'étude d'impact sur l'environnement du projet d'aménagement du secteur riverain de la rue Jacques-Cartier, comprenant les cahiers suivants : avis aux soumissionnaires incluant la grille d'évaluation et de pondération des soumissions, soumission, services, clauses administratives, assurances, offre de services et offre de prix.

De plus, ce comité nomme les membres suivants du comité de sélection des soumissions :

- madame Lucie Bureau de la Commission de la capitale nationale et monsieur Gerry Augusta de la Commission de la capitale nationale qui agira à titre de substitut en cas d'absence de cette dernière
- monsieur Réjean Martineau du Module de l'urbanisme et du développement durable
- monsieur Frédéric Tremblay du Module de l'urbanisme et du développement durable et monsieur Dave Cassivi du Module de l'urbanisme et du développement durable qui agira à titre de substitut en cas d'absence de ce dernier
- monsieur Jean Audet du Service d'ingénierie
- monsieur Michel Diver du Service d'ingénierie
- un représentant de la Division de l'approvisionnement du Service des finances à titre de secrétaire du comité et observateur

Si un substitut est requis en remplacement de l'un ou l'autre des membres, il sera choisi à partir de la liste des membres déjà nommés par la résolution numéro CM-2006-919 en date du 24 octobre 2006.

Adoptée

CE-2008-816

AUTORISER L'AJUSTEMENT DU COÛT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS À LA FIRME CIMA/TECSULT POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX - PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DES BOULEVARDS MAISONNEUVE ET DES ALLUMETTIÈRES, TRONÇON 1 - 86 254,27 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la firme CIMA/Tecsult a été mandatée par la Ville pour la réalisation des plans et devis et de la surveillance des travaux du tronçon 1 du projet de réaménagement et d'embellissement des boulevards Maisonneuve et des Allumettières;

CONSIDÉRANT QUE certains ajustements tout au long du chantier, associés à un retard sur l'échéancier fixé, ont entraîné pour le consultant des frais professionnels additionnels;

CONSIDÉRANT QUE suite à une analyse de la réclamation faite par le consultant, un montant de 86 254,27 \$, incluant les taxes, est jugé recevable pour la compensation des frais encourus :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l'ajustement des honoraires professionnels d'un montant additionnel de 86 254,27 \$, incluant les taxes, à la firme CIMA/Tecsult pour le projet de réaménagement des boulevards Maisonneuve et des Allumettières, tronçon 1, à même le budget de réalisation du projet.

Le trésorier est autorisé à effectuer les transactions requises afin de s'approprier une partie du montant à même la retenue du contrat avec la compagnie Construction DJL inc.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-30622-001-57803	55 795,23 \$	Aménagement du boulevard Maisonneuve - Aménagement Maisonneuve, phase I
05-13181-60683	27 872,93 \$	Retenue sur contrat
04-13493	2 586,11 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 16 mai 2008.

Adoptée

CE-2008-817

PARTICIPATION MUNICIPALE À L'ÉVÉNEMENT « LE RELAIS POUR LA VIE » - PARC MCANDREW - 13 JUIN 2008 - 150 \$

CONSIDÉRANT QU'un événement de sensibilisation au cancer « Le relais pour la vie » aura lieu le 13 juin 2008 dans plusieurs endroits au Québec;

CONSIDÉRANT QUE les responsables de l'organisation de cette activité sollicitent la collaboration de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la Ville est sensible à cette cause et désire s'associer à l'organisation en fournissant les services et les équipements nécessaires au bon déroulement de l'événement « Le relais pour la vie »;

CONSIDÉRANT QUE cet événement nécessite une dérogation au règlement numéro 42-2003 concernant le maintien de la paix publique et du bon ordre sur le territoire de la ville de Gatineau et au règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la tenue de l'événement « Le relais pour la vie » qui se déroulera au parc McAndrew le 13 juin 2008 entre 17 h et 7 h et dérogeant aux règlements numéros 42-2003 et 44-2003.

De plus, ce comité autorise le prêt et la fourniture des équipements ainsi que les services nécessaires au déroulement de l'événement.

Finalement, l'organisme devra dégager la Ville de toute responsabilité pour dommage à autrui pouvant résulter de cette activité et s'engager à détenir une police d'assurance responsabilité civile pour un montant minimum de 3 000 000 \$ qui identifie la Ville comme assurée additionnelle et fournir, avant la tenue de l'événement, au Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire, un certificat d'assurance confirmant la souscription de l'assurance exigée.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
71526-134	150 \$	Transport - Équipement et ameublement - Temporaires - Cols bleus

Un certificat du trésorier a été émis le 16 mai 2008.

Adoptée

CE-2008-818

SUBVENTION DE 150 \$ - ÉCOLE RAYMOND - SERVICE DE GARDE LA RIBAMBELLE - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE BELLEVUE ET DU LAC-BEAUCHAMP - RICHARD CÔTÉ ET AURÈLE DESJARDINS**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 150 \$ à l'ordre de l'école Raymond, à l'attention de monsieur Sylvain Bélec, 385, rue Brébeuf, Gatineau, Québec, J8P 5W2, à titre de subvention pour l'organisation des activités de fin d'année du service de garde La Ribambelle.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11414-972	75 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp - Subventions
11413-972	75 \$	Richard Côté - De Bellevue - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 16 mai 2008.

Adoptée

CE-2008-819

SUBVENTION DE 400 \$ - CLUB DES AÎNÉS LES AMI(E)S DU SOLEIL INC. - DISTRICTS ÉLECTORAUX DU VERSANT ET DU LAC-BEAUCHAMP - JOSEPH DE SYLVA ET AURÈLE DESJARDINS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 400 \$ à l'ordre de Club des aînés Les Ami(e)s du Soleil inc., à l'attention de monsieur Raymond Séguin, président, C. P. 685, Gatineau, Québec, J8P 8B5, à titre de subvention dans le cadre de leurs activités annuelles.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11414-972	200 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp - Subventions
11412-972	200 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 16 mai 2008.

Adoptée

CE-2008-820

SUBVENTION DE 5 000 \$ - LORD AYLMEYER SCHOOL - AMÉNAGEMENT DE LA COUR D'ÉCOLE - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - FRANK THÉRIEN

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau et la Commission scolaire Western Québec se sont entendues ou s'entendront par un protocole d'entente sur les conditions d'utilisation de leurs équipements par l'autre partie afin de répondre aux besoins de leur clientèle respective;

CONSIDÉRANT QUE Lord Aylmer School relève de la Commission scolaire Western Québec et est assujettie aux conditions faisant l'objet du protocole d'entente entre la Ville de Gatineau et la Commission scolaire Western Québec;

CONSIDÉRANT QUE Lord Aylmer School désire aménager la cour d'école;

CONSIDÉRANT QUE Lord Aylmer School a fait une demande à la Ville de Gatineau pour une subvention afin de financer une partie des travaux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau, par le biais du budget discrétionnaire de monsieur le conseiller Frank Thérien, accepte de verser à Lord Aylmer School un montant de 5 000 \$ devant servir à cet aménagement :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de verser la somme de 5 000 \$ à Lord Aylmer School, à titre de subvention pour l'aménagement de la cour d'école.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 5 000 \$ à l'ordre de Lord Aylmer School, à l'attention de madame Valerie Link, directrice, 130, rue Frank-Robinson, Gatineau, Québec, J9H 4A6, après la signature du protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et la Commission scolaire Western Québec.

Le maire ou en son absence le maire suppléant, le greffier ou en son absence l'assistant-greffier et le directeur du Module de la culture et des loisirs sont autorisés à signer le protocole d'entente pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
71481-972	5 000 \$	Frank Thérien - D'Aylmer - Aménagement - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
71481-692	5 000 \$		Frank Thérien - D'Aylmer - Aménagement - Équipement non capitalisable
71481-972		5 000 \$	Frank Thérien - D'Aylmer - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 16 mai 2008.

Adoptée

CE-2008-821

SUBVENTION DE 5 000 \$ - LA MIE DE L'ENTRAIDE - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 5 000 \$ à l'ordre de La mie de l'entraide, à l'attention de madame Lucie Carrier, 441, avenue de Buckingham, Gatineau, Québec, J8L 2G8, à titre de subvention pour sa relocalisation.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11418-972	1 000 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
11417-972	1 400 \$	Jocelyne Houle - De Buckingham - Subventions
11416-972	1 000 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Subventions
11415-972	100 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Subventions
11414-972	100 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp - Subventions
11413-972	100 \$	Richard Côté - De Bellevue - Subventions
11412-972	50 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Subventions
11411-972	100 \$	Luc Angers - Des Promenades - Subventions
11410-972	50 \$	Denis Tassé - Des Riverains - Subventions
11409-972	100 \$	Simon Racine - De Limbour - Subventions
11408-972	50 \$	Denise Laferrière - De Hull - Subventions
11407-972	200 \$	Pierre Philion - De Saint-Raymond- Vanier - Subventions
11406-972	100 \$	Louise Poirier - De l'Orée-du-Parc - Subventions
11405-972	100 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la- Montagne - Subvention
11404-972	100 \$	Alain Pilon - De Val-Tétréau - Subventions
11403-972	250 \$	Alain Riel - De Deschênes - Subventions
11402-972	100 \$	André Laframboise - De Lucerne - Subventions
11401-972	100 \$	Frank Thérien - D'Aylmer - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 16 mai 2008.

Adoptée

CE-2008-822
Abrogée par la
résolution numéro
CE-2008-1674

ABROGATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO CE-2008-397 - PARTICIPATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER AURÈLE DESJARDINS À LA FORMATION « ÉLECTIONS MUNICIPALES 2009 - ENJEUX ET RÈGLES DU JEU » DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC À QUÉBEC - 16 MAI 2008

CONSIDÉRANT QUE monsieur le conseiller Aurèle Desjardins a été autorisé à participer à la formation « Élections municipales 2009 – Enjeux et règles du jeu » de l'Union des municipalités du Québec à Québec le 16 mai 2008;

CONSIDÉRANT QUE cette formation a été annulée par l'Union des municipalités du Québec et qu'un remboursement sera effectué;

CONSIDÉRANT QUE l'inscription de monsieur le conseiller Aurèle Desjardins est déjà payée par la pièce de comptes à payer numéro 292035 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité abroge la résolution numéro CE-2008-397 et autorise le trésorier à faire les écrits comptables nécessaires.

Adoptée

CE-2008-823

PARTICIPATION DE MADAME LA CONSEILLÈRE LOUISE POIRIER AU 71^e CONGRÈS ANNUEL DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS - QUÉBEC - 30 MAI AU 2 JUIN 2008 - 2 550 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame la conseillère Louise Poirier à participer au 71^e congrès annuel de la Fédération canadienne des municipalités qui se tiendra à Québec du 30 mai au 2 juin 2008, et ce, à titre de membre du conseil d'administration de la Fédération canadienne des municipalités.

Le trésorier est autorisé à rembourser les frais occasionnés pour ce déplacement sur présentation de pièces justificatives pour une dépense maximale de 2 550 \$, incluant les frais d'inscription.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11100-311-30015	2 550 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 16 mai 2008.

Adoptée

CE-2008-824

PARTICIPATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER JOSEPH DE SYLVA À UNE ACTIVITÉ DE LA FONDATION CANADIENNE DU REIN - SECTION OUTAOUAIS-QUÉBÉCOIS - 13 JUIN 2008 - 120 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur le conseiller Joseph De Sylva à participer à une activité organisée par la Fondation canadienne du rein qui aura lieu le 13 juin 2008.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 120 \$ à l'ordre de la Fondation canadienne du rein - Section Outaouais-Québécois, C. P. 89027, Gatineau, Québec, J8Z 3G3 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11412-972	120 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 16 mai 2008.

Adoptée

CE-2008-825

PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE AU PROFIT DE L'APICO - 5 JUIN 2008 - 240 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame la conseillère Louise Poirier et monsieur le conseiller Alain Pilon à participer à une activité organisée au profit de l'Association pour l'intégration communautaire de l'Outaouais (APICO) qui aura lieu le 5 juin 2008.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 240 \$ à l'ordre de l'Association pour l'intégration communautaire de l'Outaouais, à l'attention de monsieur Stéphane Viau, directeur général, 10, rue Noël, bureau 107, Gatineau, Québec, J8Z 3G5 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11406-972	120 \$	Louise Poirier - De l'Orée-du-Parc - Subventions
11404-972	120 \$	Alain Pilon - De Val-Tétreau - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 16 mai 2008.

Adoptée

CE-2008-826

PARTICIPATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE PHILION - 9^e COLLOQUE INTERNATIONAL FRANCOPHONE DES VILLES-SANTÉ DE L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ (OMS) ET DES VILLES ET VILLAGES EN SANTÉ - DUNKERQUE (FRANCE) - 10 AU 12 SEPTEMBRE 2008 - 2 500 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur le conseiller Pierre Phillion à participer au 9^e colloque international francophone des Villes-Santé de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et des Villes et Villages en santé qui aura lieu du 10 au 12 septembre 2008 à Dunkerque en France.

Le trésorier est autorisé à rembourser les frais occasionnés pour ce déplacement sur présentation des pièces justificatives pour une dépense maximale de 2 500 \$, incluant les frais d'inscription.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11100-311-30016	2 500 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 16 mai 2008.

Adoptée

CE-2008-827

SUBVENTION DE 300 \$ - ASSOCIATION DU QUARTIER BELLEVUE - FÊTE DES VOISINS - 7 JUIN 2008 - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - RICHARD CÔTÉ**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre de l'Association du quartier Bellevue, à l'attention de madame Mireille Joubarne, 241, rue Hilltop, Gatineau, Québec, J8P 2L6, à titre de subvention pour l'organisation de la fête des voisins qui aura lieu sur la rue R.-H.-Lalonde le 7 juin 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11413-972	300 \$	Richard Côté - De Bellevue - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 16 mai 2008.

Adoptée

CE-2008-828

SUBVENTION DE 35 \$ - BUREAU RÉGIONAL D'ACTION SIDA (OUTAOUAIS) - SPECTACLE-BÉNÉFICE - 24 MAI 2008 - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - LOUISE POIRIER**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 35 \$ à l'ordre du Bureau régional d'action sida (Outaouais), à l'attention de monsieur Réjean Piché, 109, rue Wright, bureau 003, Gatineau, Québec, J8X 2G7, à titre de subvention pour une activité qui aura lieu le 24 mai 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11406-972	35 \$	Louise Poirier - De l'Orée-du-Parc - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 20 mai 2008.

Adoptée

CE-2008-829

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR PIERRE L. RAYMOND AU POSTE DE PRÉPOSÉ(E) DE SERVICES, SECTEUR CENTRE-EST - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - MODULE DES INFRASTRUCTURES ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de préposé(e) de services, secteur centre-est au Service des opérations de terrain du Module des infrastructures et de l'environnement, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Pierre L. Raymond au poste de préposé de services, secteur centre-est au Service des opérations de terrain du Module des infrastructures et de l'environnement.

Monsieur Pierre L. Raymond est assujéti à une période d'essai de 60 jours et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions de l'article 21.04 de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau.

Le salaire de monsieur Pierre L. Raymond sera établi à la classe 5 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-31130-114 – Requêtes et services – Salaires – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 mai 2008.

Adoptée

CE-2008-830

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME MÉLANIE ST-JEAN AU POSTE D'AGENT, SURVEILLANCE DES TERRITOIRES - SERVICE DE POLICE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'agent, surveillance des territoires au Service de police (poste numéro POL-POL-255 au plan d'effectifs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de madame Mélanie St-Jean au poste d'agent, surveillance des territoires du Service de police.

Madame Mélanie St-Jean est assujettie à une période d'essai de six mois puisqu'une période de six mois de services continus à titre d'agent temporaire a été retranchée de la période d'essai initiale de 12 mois tel que stipulé à la clause 12.1g) de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

La date d'entrée en fonction de madame Mélanie St-Jean sera le 1^{er} mai 2008 afin de respecter le nombre d'effectifs de 348 policiers autorisé par le conseil municipal de la Ville de Gatineau et reconnu par le ministère de la Sécurité publique du Québec.

Le salaire de madame Mélanie St-Jean sera celui de la classe 6 de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

La permanence sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de la clause 12.1g) de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21400-111 – Service de police - Gendarmerie – Rémunération régulière – Policiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 mai 2008.

Adoptée

CE-2008-831

RÉINTÉGRATION DE L'EMPLOYÉE 106698 - DIVISION DE LA SURVEILLANCE DES TERRITOIRES - SERVICE DE POLICE ET VERSEMENT DE LA SOMME DE 7 500 \$ À TITRE DE RÈGLEMENT POUR LES DOMMAGES ET INTÉRÊTS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau, par sa résolution numéro CE-2005-1732 en date du 5 décembre 2005, procédait au congédiement de l'employée 106698;

CONSIDÉRANT la décision rendue par l'arbitre Denis Nadeau suite au grief 9350-5 déposé par la Fraternité des policiers et policières de la Ville de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de réintégrer l'employée 106698 au Service de police avec un statut de policière régulière. De plus, ce comité autorise le versement de la somme de 7 500 \$ à titre de règlement pour les dommages et intérêts à l'employée 106698.

La date d'ancienneté de l'employée 106698 sera rétroactive au 19 avril 2004 et sa date de retour au travail est établie au 15 octobre 2007.

Les fonds requis pour la rémunération régulière de cette employée seront pris à même le poste budgétaire 02-21400-111 – Police – Surveillance des territoires – Rémunération régulière – Policiers.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
21400-991	7 500 \$	Gendarmerie – Dommages et intérêts

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
21400-111	7 500 \$		Gendarmerie - Réguliers - Policiers
21400-991		7 500 \$	Gendarmerie – Dommages et intérêts

Un certificat du trésorier a été émis le 16 mai 2008.

Adoptée

CE-2008-832

DÉMISSION DE MADAME DANIELLE LÉONARD ET MESSIEURS STÉPHANE PAPINEAU, PHILIPPE LACHANCE ET LOUIS-PHILIPPE DUBOIS - DIVERS SERVICES

CONSIDÉRANT QUE madame Danielle Léonard et messieurs Stéphane Papineau, Philippe Lachance et Louis-Philippe Dubois ont déposé leur démission :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à payer les montants qui leur sont dues.

NOM DE L'EMPLOYÉ	SERVICE	DATE PRÉVUE DE LA DÉMISSION
Danielle Léonard, agente de communication	Service des communications	7 mai 2008
Stéphane Papineau, contremaître	Module des infrastructures et de l'environnement	30 mai 2008
Philippe Lachance, inspecteur	Service de l'environnement du Module des infrastructures et de l'environnement	7 mai 2008
Louis-Philippe Dubois, superviseur	Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire du Module de la culture et des loisirs	8 mai 2008

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires des services concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour remercier madame Danielle Léonard et messieurs Stéphane Papineau, Philippe Lachance et Louis-Philippe Dubois pour leurs services à la Ville de Gatineau.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 mai 2008.

Adoptée

CE-2008-833

MESURE DISCIPLINAIRE - EMPLOYÉ 102556

CONSIDÉRANT QUE le 24 avril 2008, le pompier 102556 a refusé un travail assigné, soit la formation du programme de visites résidentielles;

CONSIDÉRANT la déclaration du pompier 102556 lors de l'enquête disciplinaire du 7 mai 2008;

CONSIDÉRANT la position concertée du Service de sécurité incendie et du Service des ressources humaines eu égard aux conclusions de l'enquête et à la présente recommandation;

CONSIDÉRANT l'état de la jurisprudence en cette matière :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité impose une suspension sans traitement d'une journée à l'employé 102556.

La date de suspension sera déterminée par le directeur du Service de sécurité incendie en conformité avec les délais prescrits par la convention collective.

Adoptée

CE-2008-834

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR JACQUES TREMBLAY AU POSTE DE TECHNICIEN(NE) EN GESTION DE L'ÉNERGIE - DIVISION DES ÉDIFICES ET DE L'ÉLECTRICITÉ - SERVICE DES PROJETS IMMOBILIERS - MODULE DES INFRASTRUCTURES ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de technicien(ne) en gestion de l'énergie à la Division des édifices et de l'électricité du Service des projets immobiliers du Module des infrastructures et de l'environnement (poste numéro SPI-BLC-010 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Jacques Tremblay au poste de technicien en gestion de l'énergie, à la Division des édifices et de l'électricité du Service des projets immobiliers du Module des infrastructures et de l'environnement.

Monsieur Jacques Tremblay est assujetti à une période d'essai de six mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de monsieur Jacques Tremblay sera celui de la classe 10, 5^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

La permanence dans ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions de l'article 10.14 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-31150-112- Service des projets immobiliers – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 mai 2008.

Adoptée

CE-2008-835

RETRAITE DE MESDAMES DOMINIQUE EAST, MICHELLE LAVIGNE, MESSIEURS ROGER LAROSE, LUCIEN BRUNET, GILLES KINGSBURY ET LUC ST-DENIS - DIVERS SERVICES

CONSIDÉRANT QUE mesdames Dominique East, Michelle Lavigne ainsi que messieurs Roger Larose, Lucien Brunet, Gilles Kingsbury et Luc St-Denis ont confirmé qu'ils prendront leur retraite :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à verser les sommes qui leur sont dues à la date de leur retraite :

NOM DE L'EMPLOYÉ	SERVICE	ANNÉES DE SERVICE	DATE PRÉVUE DE LA RETRAITE
Dominique East, technicienne aux permis d'affaires	Centre de services de Hull	24 ans et 2 mois	1 ^{er} février 2009
Michelle Lavigne, technicienne à la matrice graphique	Service d'évaluation et des transactions immobilières	35 ans	1 ^{er} juillet 2009
Roger Larose, opérateur A	Service des opérations de terrain du Module des infrastructures et de l'environnement	38 ans et 11 mois	1 ^{er} mai 2008
Lucien Brunet, magasinier	Service des finances du Module de l'administration et des finances	24 ans et 2 mois	1 ^{er} juin 2008
Gilles Kingsbury, coordonnateur de projets immobiliers	Service des projets immobiliers du Module des infrastructures et de l'environnement	35 ans et 2 mois	1 ^{er} août 2008
Luc St-Denis, chef de division	Service de sécurité incendie	31 ans et 6 mois	1 ^{er} septembre 2008

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires des services concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à mesdames Dominique East, Michelle Lavigne ainsi qu'à messieurs Roger Larose, Lucien Brunet, Gilles Kingsbury et Luc St-Denis leurs plus sincères remerciements pour leurs années de service à la Ville de Gatineau.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 mai 2008.

Adoptée

CE-2008-836*

MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO CE-2007-1853 - MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS - ÉVALUATION DES EMPLOIS COLS BLANCS

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro CM-2008-84 en date du 22 janvier 2008, le conseil municipal a octroyé un contrat de services à la firme PCI – Perrault Conseil inc. dans le cadre du dossier d'évaluation des emplois cols blancs;

CONSIDÉRANT la demande de la partie syndicale, il y a lieu de modifier la résolution numéro CE-2007-1853 en date du 12 décembre 2007 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité modifie sa résolution numéro CE-2007-1853 en date du 12 décembre 2007 et, en conséquence, recommande au conseil de modifier sa résolution numéro CM-2008-84 en date du 22 janvier 2008, afin de biffer au 3^e CONSIDÉRANT de la résolution les mots « par le syndicat ».

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2008-837

ENGAGEMENT ET PERMANENCE DE MADAME STÉPHANIE DESJARDINS AU POSTE DE PRÉPOSÉ(E) AU CENTRE D'APPELS NON URGENTS À LA DIRECTION GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de préposé(e) au centre d'appels non urgents(CANU) (poste numéro 311-BLC-008 au plan d'effectifs des cols blancs) à la Direction générale, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement et la permanence de madame Stéphanie Desjardins au poste de préposée au centre d'appels non urgents à la Direction générale.

La date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de madame Stéphanie Desjardins sera celui de la classe 4, 6^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit, conditionnellement à ce que la période d'essai de madame Louise Girard au poste de commis administratif au Service de police soit complétée conformément aux dispositions de l'article 10.14 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13810-112 – Centre d'appels non urgents – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 mai 2008.

Adoptée

CE-2008-838

MESURE DISCIPLINAIRE - EMPLOYÉ 104977

CONSIDÉRANT QUE le 24 avril 2008, le pompier 104977 a refusé un travail assigné, soit la formation du programme de visites résidentielles;

CONSIDÉRANT la déclaration du pompier 104977, lors de l'enquête disciplinaire du 7 mai 2008;

CONSIDÉRANT la position concertée du Service de sécurité incendie et du Service des ressources humaines eu égard à la conclusion de l'enquête et à la présente recommandation;

CONSIDÉRANT l'état de la jurisprudence en cette matière :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité impose une suspension sans traitement de deux jours à l'employé 104977.

Les dates de suspension seront déterminées par le directeur du Service de sécurité incendie en conformité avec les délais prescrits par la convention collective.

Adoptée

CE-2008-839

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME JOSÉE BEAULNE AU POSTE DE RESPONSABLE DU CONTRÔLE ENVIRONNEMENTAL

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de responsable du contrôle environnemental au Service de l'environnement du Module des infrastructures et de l'environnement (poste numéro ENV-CAD-004 au plan d'effectifs des cadres), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de madame Josée Beaulne au poste de responsable du contrôle environnemental au Service de l'environnement du Module des infrastructures et de l'environnement.

Madame Josée Beaulne sera assujettie à une période d'essai de 12 mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Madame Josée Beaulne sera assujettie à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau, à l'exception de l'article K. Elle bénéficiera de trois semaines de vacances annuelles à compter du 1^{er} mai 2008 et de quatre semaines de vacances annuelles à compter du 1^{er} mai 2009. De plus, une semaine additionnelle lui sera octroyée lorsqu'elle atteindra 15 années de services.

Le salaire de madame Josée Beaulne est établi, à la classe 4, 7^e échelon de la politique salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

La permanence dans ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-41110-115 – Service de l'environnement – Réguliers – Cadres.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 mai 2008.

Adoptée

CE-2008-840
Abrogée par la
résolution numéro
CE-2008-1014

ENGAGEMENT DE MONSIEUR THOMAS MCNEIL AU POSTE DE CHEF DE DIVISION - USINES ET TRAITEMENT DES EAUX - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT - MODULE DES INFRASTRUCTURES ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de chef de division - Usines et traitement des eaux au Service de l'environnement du Module des infrastructures et de l'environnement (poste numéro ENV-CAD-001 au plan d'effectifs des cadres), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Thomas McNeil au poste de chef de division - Usines et traitement des eaux au Service de l'environnement du Module des infrastructures et de l'environnement.

Monsieur Thomas McNeil sera assujetti à une période d'essai de 12 mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur Thomas McNeil sera assujetti à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau, à l'exception de l'article K. Il bénéficiera de quatre semaines de vacances annuelles à compter du 1^{er} mai 2008.

Le salaire de monsieur Thomas McNeil est établi, à la classe 6, 7^e échelon de la politique salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau. Monsieur Thomas McNeil bénéficiera d'une allocation automobile de 3 280 \$ annuellement.

La permanence dans ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-41110-115 – Service de l'environnement – Réguliers – Cadres.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 mai 2008.

Adoptée

CE-2008-841

REQUÊTE EN SUSPENSION OU RÉVOCATION DES PERMIS D'ALCOOL POUR 3735923 CANADA INC., FAISANT AFFAIRES SOUS LES NOM ET RAISON SOCIALE DE BOÎTE À CHANSON DES JARDINS - 444, BOULEVARD DE L'HÔPITAL, GATINEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA

CONSIDÉRANT QUE 3735923 Canada inc., faisant affaires sous les nom et raison sociale de Boîte à chanson des jardins, est titulaire de deux permis d'alcool émis par la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le titulaire des permis d'alcool a contrevenu à plusieurs dispositions de la *Loi sur les permis d'alcool* et la *Loi sur les infractions en matière de boissons alcooliques*;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police a eu à intervenir à plusieurs reprises pour des actes de bruit, désordre et tranquillité publique, d'infractions contre la personne, d'infractions contre la propriété et de possession de stupéfiants;

CONSIDÉRANT QU'il est important d'agir rapidement pour mettre un terme aux actes mentionnés ci-dessus et infractions aux lois et règlements de la Régie des alcools, des courses et des jeux :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise les procureurs de la Ville de Gatineau ou son mandataire à déposer devant la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec une requête en suspension ou révocation des permis d'alcool du titulaire.

Adoptée

CE-2008-842

MANDAT AU CONSEILLER JURIDIQUE - IMMEUBLE SITUÉ AU 179, PROMENADE DU PORTAGE - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE

CONSIDÉRANT l'obligation pour le propriétaire de l'immeuble situé au 179, promenade du Portage de réparer le bâtiment conformément au règlement numéro 68-2002, citant monument historique la propriété sise au 179, promenade du Portage, ainsi qu'au règlement numéro 504-2005, article 27, relatif à l'entretien des bâtiments;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire, monsieur Nader Dormani, a été avisé par mise en demeure remise par courrier certifié de procéder aux correctifs requis à son immeuble, qu'il n'a pas donné suite aux avis émis en vue d'apporter les correctifs requis et qu'il y a lieu en conséquence de soumettre le dossier aux procureurs de la Ville de Gatineau en vue d'obtenir une ordonnance pour apporter les correctifs au bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal adoptait, le 20 mai 2008, le règlement numéro 468-2008 accordant un crédit de taxes foncières applicable à des travaux de restauration de l'immeuble;

CONSIDÉRANT QUE dans l'attente du dépôt des documents et plans de restauration de l'édifice, selon l'échéance du 30 juin 2008 prévue au règlement numéro 468-2008, il y a lieu que le propriétaire procède dans l'immédiat à des travaux correctifs mettant en cause la sécurité publique :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité mandate les procureurs de la Ville afin de représenter celle-ci en vue de déposer une requête à la Cour supérieure et d'obtenir un jugement pour obliger le propriétaire de l'immeuble situé au 179, promenade du Portage, Gatineau pour effectuer certains travaux correctifs à son immeuble et, à défaut, pour le propriétaire de se conformer au délai imparti par la Cour, d'autoriser la Ville à procéder auxdites réparations, et ce, aux frais du propriétaire.

Adoptée

MARC BUREAU
Maire et président
Comité exécutif

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif